

Congrès triannuel de l'ABSP, Liège, 31 janvier – 2 février 2024

Appel à communications

« Communautés convictionnelles : vivre ensemble ou côte-à-côte ? Le rôle des pouvoirs publics. »

Organisateurs : Jean-François Husson (ULiège et UCLouvain) & Caroline Sägerser (CRISP)

En Belgique, les cultes et les organisations philosophiques non confessionnelles, que nous regrouperons sous le label de "communautés convictionnelles", sont reconnus principalement au nom de leur utilité sociale. Si, actuellement, six cultes et une organisation philosophique non confessionnelle sont reconnus, d'autres communautés sont candidates à la reconnaissance, dans un contexte de diversification de plus en plus marquée du paysage convictionnel.

Depuis plusieurs années, les concepts de "vivre ensemble" et de "cohésion sociale" sont très présents dans le discours politique. Or, ce "vivre ensemble" n'est pas toujours défini et, quand il l'est, les orientations et instruments des politiques publiques déployées par différents pouvoirs apparaissent parfois en discordance avec les énonciations. Il en est de même pour la cohésion sociale. Aujourd'hui, un débat à propos de l'utilité et de la légitimité du financement public des cultes s'est ouvert à la suite de la diffusion par la télévision publique flamande de la série documentaire *Godvergeten* consacrée aux victimes d'actes de pédophilie commis par des membres du clergé catholique. Plus que jamais, la question de la contribution au « vivre-ensemble » apportée par les communautés convictionnelles est posée.

Alors que des voix s'élèvent pour réclamer l'abolition pure et simple du financement public des cultes, il est également intéressant de se pencher sur la situation existant dans les pays voisins. L'idée de suppression totale du financement public n'étant en vérité qu'un leurre, les possibilités de réforme se situent plutôt dans les modalités et le niveau du soutien apporté aux organisations convictionnelles ainsi que dans la définition de leur périmètre.

Le panel se propose d'aborder notamment les questions suivantes :

Quels éclairages apportent les politiques publiques en matière de communautés convictionnelles ?
Que penser du dispositif belge de reconnaissance et de financement des organisations convictionnelles, y compris dans une perspective comparative ?

Pourquoi les projets de dialogue interconvictionnel sont-ils pensés en marge, voire à l'extérieur, des politiques publiques en matière de communautés convictionnelles ?

Des mécanismes davantage participatifs pourraient-ils être mis en place dans de telles politiques ?
Peut-on tirer des conclusions des expériences de consultation à grande échelle menées en particulier au sein des communautés musulmanes ?

Notre dispositif est-il adapté à la diversité convictionnelle contemporaine ? Le système des organes représentatifs permet-il une représentation adéquate de cette diversité, qu'elle soit interne au culte ou externe ?

Le politique / les dispositifs de régulation peuvent-ils tenter d'influencer les orientations portées / défendues par les communautés convictionnelles (« islam de Belgique », « des Lumières ») ?

Comment concilier la collaboration avec les représentant.e.s des communautés convictionnelles dans les cas où ces dernières portent des convictions ou idéologies peu compatibles avec le respect des droits fondamentaux et notamment le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et celui de non-discrimination sur base de l'orientation sexuelle ?

Les politiques publiques à l'égard des communautés convictionnelles reposent-elles encore d'abord et avant tout sur l'exercice de la liberté de religion et de pratique d'une assistance morale non confessionnelle ou deviennent-elles une sous-politique d'une politique plus vaste de cohésion sociale ?

S'agit-il, comme l'a écrit Torfs, de financer la religion pour autre chose que la religion ? Et, en pareil cas, quelle est alors la compatibilité entre ces dispositifs et la séparation de l'Église et de l'État ?

Les propositions de communication en français (ou en anglais) de 500 mots maximum, sont à envoyer à Jean-François Husson (jfhusson@uliege.be) et à Caroline Sägesser (c.sagesser@crisp.be) pour le 31 octobre 2023.

ABSP Triennial Congress, Liège, January 31 - February 2, 2024

Call for papers

"Convictional communities: living together or side by side? The role of public authorities".

Organizers: Jean-François Husson () & Caroline Sägesser (CRISP)

In Belgium, religious organizations and non-denominational philosophical groups, which we will together refer to as "convictional communities", are recognized mainly for their social usefulness. While six religious organizations and one non-denominational philosophical organization are currently recognized, other communities are applying for recognition, in a context of increasing diversification of the convictional landscape.

For several years now, the concepts of "living together" and "social cohesion" have featured prominently in political discourse. However, those concepts are not always defined, and when they are, the orientations and instruments of the public policies deployed by different authorities sometimes appear to be at odds with the enunciations. Today, a debate on the usefulness and legitimacy of public funding for religious organizations has opened up, following the broadcasting by Flemish public television of the documentary series *Godvergeten*, devoted to the victims of pedophilia committed by members of the Catholic clergy. More than ever, the question of the contribution made by faith communities to "living together" is being raised.

At a time when there are calls for the outright abolition of public funding for religious organizations, it is also worth looking at the situation in neighboring countries. As the idea of a total elimination of public funding is in fact nothing more than an illusion, the possibilities for reform lie more in the modalities and level of support given to conviction-based organizations, and in the definition of their perimeter.

The panel will address the following questions in particular:

What insights do public policies regarding convictional communities provide?

How can we analyze the Belgian system for recognizing and funding convictional communities, including from a comparative perspective?

Why are interfaith dialogue projects considered on the bangs of, or even outside, public policies on convictional communities?

Could more participatory mechanisms be introduced into such policies? Can we draw any conclusions from the large-scale consultation experiments carried out in Muslim communities in particular?

Is our system adapted to contemporary convictional diversity? Does the system of representative organs allow for adequate representation of this diversity, whether internal to the cult or external?

Can politics/regulatory mechanisms attempt to influence the orientations carried/defended by convictional communities ("Islam of Belgium", "of the Enlightenment")?

How can we reconcile collaboration with representatives of convictional communities in cases where the latter hold convictions or ideologies that are incompatible with respect for fundamental rights, and in particular the principle of equality between women and men and that of non-discrimination on the basis of sexual orientation?

Are public policies towards convictional communities still based first and foremost on the exercise of freedom of religion and the practice of non-denominational moral assistance, or are they becoming a sub-policy of a broader policy of social cohesion?

Is it, as Torfs writes, a question of funding religion for something other than religion? And, if so, how compatible are these schemes with the separation of church and state?

Proposals for papers in French (or English), maximum 500 words, should be sent to Jean-François Husson (jfhussou@uliege.be) and Caroline Sägesser (c.sagesser@crisp.be) by October 31, 2023.